

LES NOTES DE POLITIQUE DU CRES



PROJET DE RECHERCHE SUR LA TAXATION DU TABAC EN AFRIQUE DE L'OUEST « DES SOLUTIONS FISCALES POUR UNE REDUCTION OPTIMALE DU TABAGISME EN AFRIQUE DE L'OUEST »



EVALUATION DES COÛTS DES MALADIES LIÉES AU TABAC AU SENEGAL

**Abdoulaye DIAGNE
Papa Yona MANE
Fouty Alassane FALL
Kodjovi Amavi**

INTRODUCTION

La consommation des produits du tabac procure des recettes fiscales aux gouvernements. Elle permet aussi à une partie de la population d'avoir un emploi dans les manufactures de production et dans le commerce de ces produits. Cependant, elle tue chaque année plus de sept millions de personnes dans le monde. Si la tendance actuelle de la consommation de ces produits se maintient, les décès qui lui seront directement liés pourraient doubler d'ici 2030. Plus de 80% de ces décès auront lieu dans les pays en développement (OMS, 2013). Au Sénégal, comme dans les autres pays de la Communauté des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aucune évaluation n'est faite sur les coûts occasionnés par le tabagisme pour permettre à la société de les comparer aux avantages en termes de recettes fiscales et de revenus générés par l'emploi. C'est dans la perspective de fournir ces éléments de comparaison et éclairer la prise de décision politique sur le tabac que le CRES a mené une recherche intitulée « Evaluation des coûts des maladies liées au tabac au Sénégal ». La présente note de politique rend compte des principaux résultats obtenus dans cette recherche.

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation a porté sur deux catégories de coûts : les coûts directs et les coûts indirects. Les coûts directs sont relatifs aux dépenses effectuées par l'Etat et les patients dans l'année. Ils sont distingués d'une part en coûts médicaux comprenant les dépenses en médicaments, en analyses et en imagerie et d'autre part en coûts non médicaux relatifs au transport, à l'hébergement et à la restauration. Les coûts indirects sont les pertes de revenus suite à l'absentéisme au travail du fait de la morbidité et les pertes de revenus causées par le décès du patient avant la

retraite.

Six groupes de maladies liées au tabac ont été retenus à partir de la liste des 26 maladies identifiées par l'OMS en tenant compte de leur importance dans les statistiques de soins au Sénégal. Il s'agit du cancer du poumon, du cancer du larynx, du cancer des cavités buccales, des broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO), des cardiopathies ischémiques et les accidents vasculaires cérébraux (AVC).

Les données utilisées proviennent principalement de l'enquête auprès de 14 hôpi-

taux publics représentatifs de la carte hospitalière du Sénégal. Les informations ont été collectées auprès d'un échantillon de 2001 patients soignés et leurs accompagnants au cours de l'année 2017. Les autres sources de données sont les registres de soins et les documents financiers et comptables des hôpitaux, les statistiques de la charge globale de la maladie de l'OMS et l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS 2011) de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANDS).

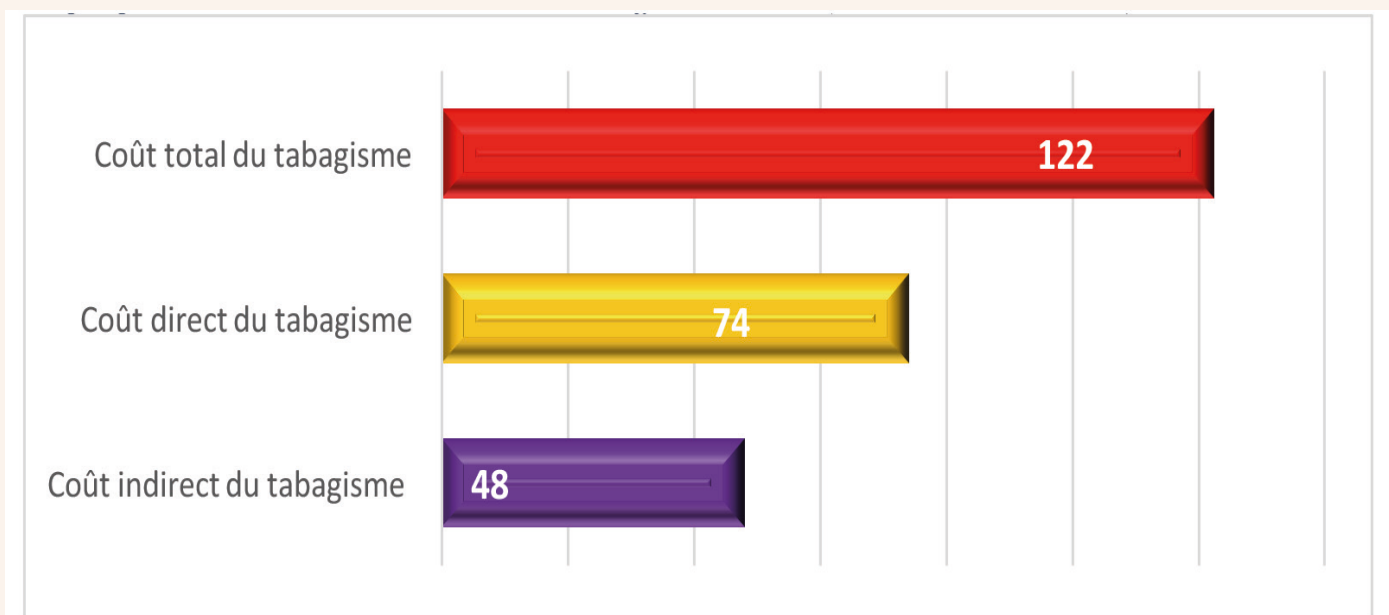
RESULTATS

Un coût global imputable au tabac très élevé

Le graphique 1 montre que le tabagisme a coûté en 2017 à la société sénégalaise 122 milliards de FCFA. Les pertes de revenus dues à l'absence des patients et leurs accompagnants au travail et celles liées au décès des patients avant

la retraite s'élèvent à 48 milliards de FCFA. Les dépenses directes sont de 74 milliards de FCFA, se répartissant entre les dépenses directes médicales (69 milliards de FCFA) et celles non médicales (5 milliards de FCFA).

Grahiqne 1 : Le coût total attribuable au tabagisme en 2017 (en milliards de FCFA)



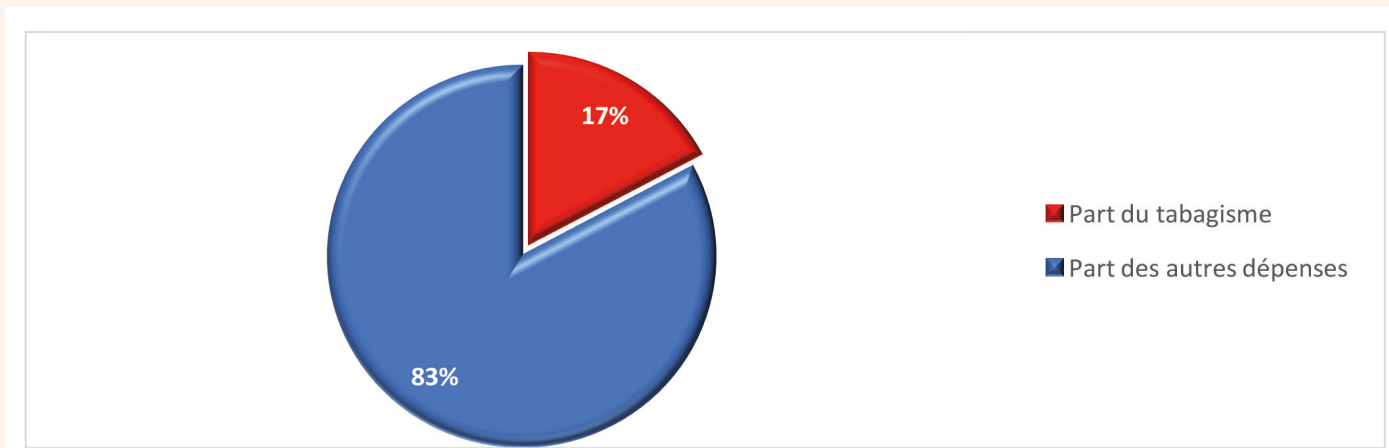
Source : Enquête sur les coûts des maladies liées au tabac au Sénégal, CRES, 2017.

Une part importante du budget de la santé utilisée pour soigner les maladies dues au tabagisme

Si l'on considère la partie des coûts directs du tabagisme supportée par l'Etat, soit 51 milliards de FCFA, on constate qu'elle représente une importante proportion du budget national alloué au

secteur de la santé. Le graphique 2 montre que le 17% de ce budget est utilisée à soigner les patients atteints de maladies non transmissibles dues à la consommation des produits du tabac.

Graphique 2 : Part du coût direct attribuable au tabac dans les dépenses publiques de santé

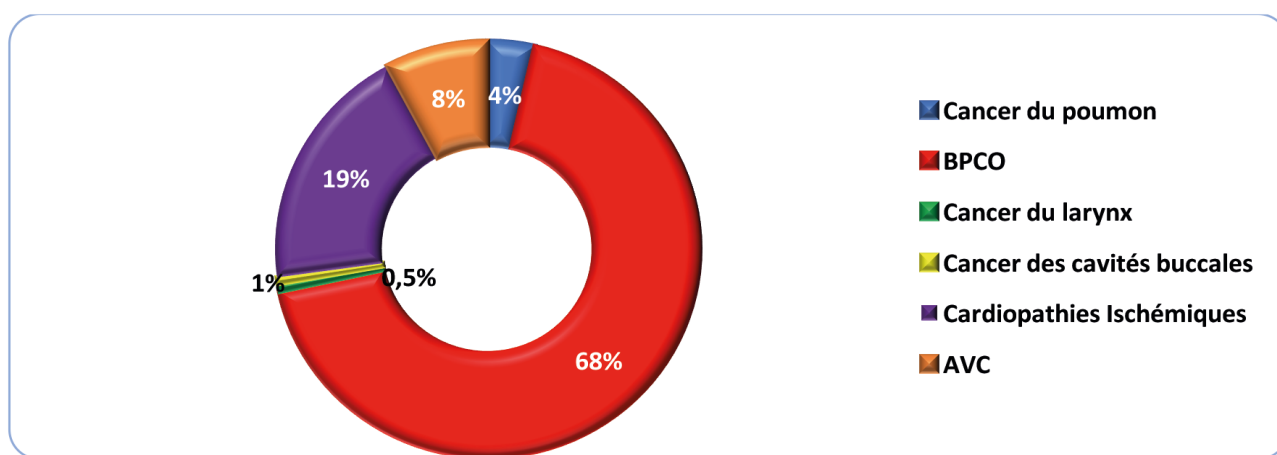


Des coûts moins importants pour les cancers

Lorsqu'on examine la répartition des coûts imputables au tabac entre les six maladies retenues, il ressort que la plus grande part est due aux BCPO (graphique 2). Leurs soins représentent 68% de ce coût total. Cette prédominance s'explique par leur prévalence plus élevée que celle des autres maladies. Les cardiopathies ischémiques sont le deuxième groupe de maladies liées au tabac,

elles contribuent pour 19% du coût total. Ce sont les cancers qui ont la plus faible part dans le coût total du tabagisme. Celle du poumon, dont le tabac est le principal facteur de risque ne participe que pour 4% au coût total. Les patients souffrant de ce cancer sont généralement diagnostiqués très tardivement.

Graphique 3 : Part du coût attribuable au tabac par maladie

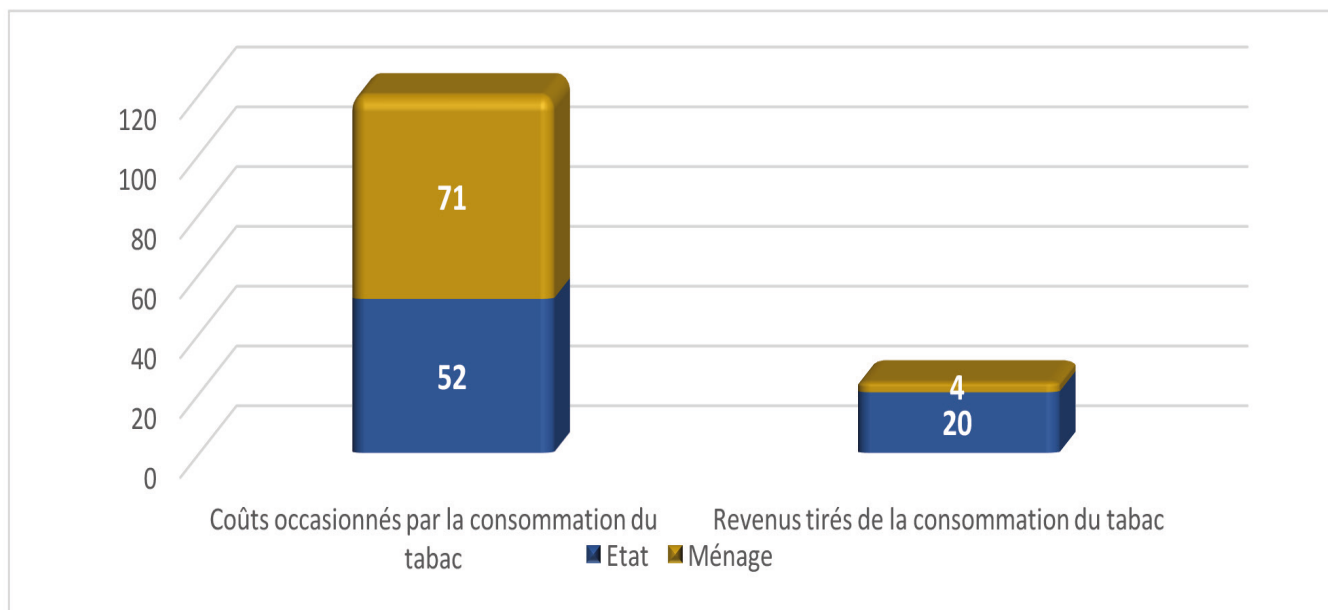


Source : Enquête sur les coûts des maladies liées au tabac au Sénégal, CRES, 2017.

Des coûts largement supérieurs aux apports de l'industrie du tabac

La consommation des produits du tabac contribue à l'économie à travers les recettes fiscales collectées, la masse salariale distribuée et les bénéfices commerciaux tirés de leur commercialisation. Si l'on s'en tient aux deux premières sources de revenus, les recettes fiscales de l'Etat issus des produits du tabac ont été de 20 milliards de FCFA et la masse salariale distribuée par l'industrie du tabac de 4 milliards de FCFA. Ainsi, le tabagisme a coûté 122 milliards de FCFA à la société sénégalaise en 2017 pour ne lui rapporter que 24 milliards de FCFA. Si l'on répartit le coût total par catégorie d'agents économiques, les ménages supportent une part plus importante des coûts totaux liés au tabagisme que l'Etat. Ils perdent annuellement 71 milliards alors que l'Etat ne perd que 51 milliards de FCFA.

Graphique 4 : Coût annuel et revenus tirés de la consommation du tabac au Sénégal (en milliards de FCFA)



Source : Enquête sur les coûts des maladies liées au tabac au Sénégal, CRES, 2017.

Recommandations

Les résultats de cette recherche permettent de formuler trois principales recommandations.

- 1) L'Etat du Sénégal doit augmenter régulièrement les taxes sur les produits du tabac afin de décourager leur consommation et collecter des recettes fiscales à un niveau qui permet de compenser une grande partie des coûts.
- 2) L'Etat doit faire respecter les mesures non fiscales telles que l'interdiction de fumer dans l'espace public, l'interdiction de la publicité sur les produits du tabac, l'apposition des avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes.
- 3) Les organisations de la société civile, comme les entreprises doivent sensibiliser les populations et les travailleurs sur les dangers liés à la consommation du tabac.

Le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) a subventionné le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) pour la seconde phase de son projet de recherche sur la fiscalité des produits du tabac. Cette phase est intitulée « Des solutions fiscales pour une réduction optimale du tabagisme en Afrique de l'Ouest ». L'un des axes de cette phase avait pour objectif d'évaluer les coûts des maladies liées au tabac au Sénégal.

CRES, Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji
Lots 1 et 2 Pyrotechnie - Dakar Sénégal CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina
Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58
Email : cres@cres-sn.org - Information : contact@cres-sn.org
Site web : www.cres-sn.org